



# NOTIFICATION DE DÉCISION

N°3329-20190731-168345

COMMISSION D'EXAMEN  
DU 31/07/2019

ADHOC SECURITE  
50 RUE MASSENA  
59493 VILLENEUVE D'ASCQ

SIRET : 397 469 370 00027

NOTIFICATION  
DU 02/08/2019

DECISION	QUALIFICATION	VALIDITE
<b>ATTRIBUTION 3511</b>	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire <b><u>Attribution</u></b> de la Mention RGE <b><u>Attribution</u></b> du domaine 6	<b>12/09/2023</b>

## **Domaines :**

- 6 : Fenêtres, volets, portes extérieures

## **MOTIVATION**

Après examen du dossier présenté par l'entreprise, la Commission reconduit la (les) qualification(s) à titre quadriennal.

La Commission reconduit la mention Reconnu Garant de l'Environnement, et rappelle à l'entreprise qu'elle devra :

- se soumettre à un contrôle de réalisation dans les 24 premiers mois qui suivent la reconduction de la mention,
- justifier au minimum de deux chantiers concourant à l'amélioration énergétique en précisant pour chacun les caractéristiques techniques des matériaux, composants et équipements installés.

**Les domaines de travaux RGE pouvant couvrir plusieurs types de travaux, la commission attire l'attention du responsable de la société sur l'obligation d'être assuré pour tous les travaux réalisés par l'entreprise.**

**Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général disponible sur [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com).**

**Pour le Président de la Commission d'examen, le Vice-Président, Jean-Luc BARDAILLE**